

21 décembre 1979 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

LETTRE DE M. VALÉRY GISCARD D'ESTAING A M. ALAIN PEYREFITTE, MINISTRE DE LA JUSTICE, A PROPOS DE L'INCULPATION DU DIRECTEUR ET DES REDACTEURS EN CHEF DU CANARD ENCHAÎNÉ, PARIS, LE VENDREDI 21 DÉCEMBRE 1979

J'AI APPRIS L'INCULPATION DE DEUX DIRIGEANTS DE JOURNAUX

« LE CANARD ENCHAÎNÉ », SUR PLAINTÉ DU MINISTÉRE DES FINANCES, POUR « RECEL DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS VOLES ».

- CETTE ACTION VISE A PROTÉGER LES CONTRIBUABLES CONTRE LA PUBLICATION DE DOCUMENTS QUE LA LOI COUVRE DU SECRET PROFESSIONNEL.

- IL SE TROUVE QUE CERTAINS DOCUMENTS FISCAUX ME CONCERNANT ONT ÉTÉ PUBLIÉS AU PRINTEMPS DERNIER, CE QUI M'EST RESTÉ INDIFFÉRENT. JE VOUS RAPPELLE QUE J'AI DEMANDÉ A L'ÉPOQUE AU MINISTRE DU BUDGET « MAURICE PAPON » QU'AUCUNE PLAINTÉ NE SOIT DÉPOSÉE EN-RAISON DE CETTE PUBLICATION.

- J'ENTENDS M'EN TENIR STRICTEMENT, EN TANT QUE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, A LA RÉGLE QUE JE ME SUIS FIXÉE, QUI EST DE NE JAMAIS POURSUIVRE UN ORGANE DE PRESSE, QUELLES QUE SOIENT SES ALLEGATIONS. JE VOUS DEMANDE DONC DE VEILLER A CE QUE DANS LA SUITE DE LA PROCÉDURE, AUCUN ARGUMENT NE SOIT TIRÉ PAR LE PARQUET CONTRE LES PRÉVENUS DU FAIT DE LA PUBLICATION OU DE LA DÉTENTION DE DOCUMENTS FISCAUX ME CONCERNANT.

- J'ENTENDS ME TENIR ENTIÈREMENT A L'ÉCART DE CETTE ACTION JUDICIAIRE. \